

quels étaient à ce moment-là les problèmes entre les deux peuples qui s'affirmaient à l'intérieur de cette Confédération, eh bien, cet éditorialiste, pourtant d'Angleterre, disait: Alors retirons ce symbole tout simplement.

Je pense qu'il allait un peu trop loin. Nous devons le garder puisqu'il signifie énormément pour un des deux peuples fondateurs du pays. Il représente énormément et je pense que lors du décès, il faudra penser ériger un tel monument puisque cela symbolise l'appartenance à cette Angleterre du début de la nation et, bien sûr, son règne sur tous les pays du Commonwealth.

Par contre, cette représentation de la Reine est aussi une illustration de l'histoire du colonialisme. Et maintenant, est-ce l'appartenance à la Reine, l'appartenance à l'Angleterre, l'appartenance au trône qui a fait grandir ce pays au point d'ériger une statue? Est-ce cette appartenance au trône qui fait que notre pays est si grand? Ou si ce n'est pas justement la dualité culturelle et les deux origines de deux peuples fondateurs qui font la grandeur de notre pays?

Donc, avant d'ériger un monument qui pourrait être interprété comme symbole de colonialisme, j'aimerais mieux qu'on pense à des gens comme on l'a déjà fait pour M. Diefenbaker, pour M. Stanfield, pour M. Trudeau, pour l'honorable premier ministre actuel. C'est à ces personnes-là qu'on doit la grandeur du Canada beaucoup plus qu'au symbole de colonialisme d'il y a quelques années.

Alors, je crois qu'il nous faut réfléchir dans ce sens au fait de l'opportunité d'ériger un tel monument. Attendons donc que cette gracieuse Majesté ait fini ses jours. Réfléchissons à lui ériger une statue à titre d'appartenance au Commonwealth, oui, mais pour le moment, je ne crois pas que ce soit d'une urgence extrême et j'invite mes collègues à réfléchir en ce sens justement sur le bien-fondé d'ériger une telle statue, c'est-à-dire un tel monument à l'avant du Parlement.

Alors, je vous laisse là-dessus, monsieur le Président. Mon temps de parole est écoulé. Je souhaite que mes collègues aillent dans le même sens que ma réflexion.

• (1750)

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je profite des quelques minutes qui restent pour me joindre à ceux qui se sont déclarés favorables, en des termes très éloquents, à l'érection, sur la colline du Parlement, d'une statue de Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son accession au trône. Je le fais sans hésitation ni réserve aucune. J'ai toujours été fier d'être monarchiste. Je trouve qu'elle a beaucoup contribué à faire du Canada un grand pays.

Je vois qu'il est 18 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, cet

L'ajournement

article tombe en dernière place dans l'ordre de préséance au *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—PRINCIPAL SAVINGS AND TRUST—LE REMBOURSEMENT DES INVESTISSEURS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, au début d'août, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) au sujet de l'effondrement du groupe de compagnies Principal à Edmonton.

Le ministre a répondu que la Société d'assurance-dépôts du Canada était déjà en train d'examiner la question et qu'il avait bon espoir que les déposants seraient remboursés par la SADC dans l'espace de trois semaines. Cela s'appliquait uniquement à Principal Savings and Trust Company, qui fait partie du groupe Principal.

Je tiens à remercier la SADC par l'entremise du ministre de tout ce qu'elle a fait pour aider les Albertains et bon nombre d'habitants d'Edmonton et de ma circonscription d'Edmonton-Est à faire face aux conséquences dévastatrices de la perte de leurs économies sans qu'ils aient fait quoi que ce soit pour s'attirer de tels ennuis.

Je tiens aussi à remercier le ministre d'avoir établi une ligne de renseignements sans frais pour aider les personnes touchées par cette faillite. Cela a permis aux déposants de se renseigner sur ce qui arrivait à leur argent, sur la possibilité d'obtenir un remboursement quelconque et sur ce qui se passait au juste. Les déposants avaient besoin d'être rassurés et notre gouvernement les a rassurés. A mon avis, le premier ministre (M. Mulroney) a fait preuve de beaucoup de compréhension à l'égard des personnes touchées par cette catastrophe financière.

Le secteur des services financiers de l'Alberta a été ébranlé par des fermetures, des faillites et une piètre performance ces quelques dernières années. Les députés se rappelleront la fermeture de la Banque commerciale canadienne et de la Norbanque, toutes deux établies en Alberta.

A l'heure actuelle, certaines coopératives de crédit sont soumises à de très fortes pressions et ont dû être restructurées parce qu'elles ont elles aussi beaucoup souffert et perdu beaucoup de clients.

Ceux qui ne sont pas au courant pourraient bien se demander si les habitants de l'Ouest savent vraiment comment gérer leurs affaires financières. Bien entendu, nous le savons. Nous savons comment gérer nos affaires financières et nous continuerons de les gérer, mais les banques régionales, surtout dans l'Ouest, ont subi les conséquences d'un ensemble de conditions exceptionnelles.